

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

Séance du 15 décembre 2015

Etaient présents : M. le Doyen VALLAR, C. HENRY, Y. STRICKLER, X. LATOUR, E. MOUIAL, C. ROUX, I. PARACHKEVOVA, M. TELLER, S. BLOT-MACCAGNAN, P. CHRESTIA, L. COCHIN, C. COURTIN, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, S. VANUXEM, P. LUPPI, A. POUJADE, S. COURTIN, C. JOUATEL, D. SCHEIT, C. MUGNIER, B. CHAMPAGNE, C. BINDER, K. BOUHADDANE, A. GIUGLARIS.

Avaient donné procuration : O. VERNIER et M. ROUX à C. VALLAR, C. MAMONTOFF et J-M. MASCARELLI à X. LATOUR, M. DALLOZ à C. COURTIN, A. BERDAH et A. GUESMI à L. COCHIN, M. OUAKNINE à I. PARACHKEVOVA, G. MONETTI à C. BINDER

Etaient absents : B. CHARLES-NEVEU, M. GINOUX, J-M. MATAS, J. COSIC, S. BEN KHALYL, A. BOUILLEZ

Etaient présents à titre consultatif : P. BESNIE, responsable SCD Droit, G.-C. GIORGINI, élu CR et Vice-Doyen aux Relations internationales, M. LA ROCCA, secrétariat communication, J.-B. NICOLAS, directeur d'Unicepro, Ph. RITTER, directeur administratif, F. SIIRIAINEN, directeur du GREDEG, P. STEICHEN, élue CFVU, S. TELLIER, responsable service financier.

Le Doyen ouvre la séance à 9 h et rappelle l'ordre du jour.

1/ Point sur la pédagogie par le Professeur Xavier Latour, assesseur à la pédagogie

X. Latour fait le point sur deux aspects concernant la pédagogie ayant été enclenchés il y a quelques semaines, et nous présente les évolutions.

1) Le développement de l'anglais

X. Latour rappelle toute l'importance que la Faculté attache au développement de l'anglais et présente les points abordés lors de la rencontre avec les collègues anglicistes sur l'existant et les évolutions possibles.

- L'anglais à la Faculté aujourd'hui : enseignement en licence 3 et master 1, avec accès au centre de ressources en langues (C.R.L.). Un travail est mené en concertation avec le C.R.L., sur une rationalisation de ses heures d'ouverture, avec une réorganisation du temps de travail des moniteurs de manière à ce que les étudiants puissent avoir accès au service dans de meilleures conditions.

- Une réflexion est engagée sur l'ouverture de nouveaux travaux dirigés d'anglais en licence 2 semestre 4. Un travail d'évaluation des besoins et des capacités financières pour ouvrir ces groupes est en cours.

- Pour la licence 1 semestre 1 et 2 et licence 2 semestre 3, un travail est entrepris sur l'ouverture d'enseignements à distance de manière à ce qu'il n'y ait plus de rupture concernant l'anglais entre le bac et les semestres suivants. Cet enseignement à distance qui paraissait intéressant est techniquement difficile à concrétiser pour des raisons d'accès au réseau, de nombre d'étudiants et de conceptions des outils pédagogiques en ligne. Le choix vers lequel les anglicistes s'orientent est celui de proposer un enseignement d'anglais général, et pas d'anglais juridique, sur la L1 et au moins sur le début de la L2 (reprise des bases et approfondissement). Cela nécessite la mise en place d'instruments qui existent à l'UFR LASH mais qu'on ne peut pas transposer tel quel sur la

Faculté de Droit et Science politique. Les collègues anglicistes poursuivent la concertation avec le C.R.L. pour faire le point sur toutes ces questions et envisager les évolutions.

2) Création d'une double licence philosophie –droit

Ce projet porté par le Professeur Pierre-Yves Quiviger, philosophe du droit à l'UFR LASH, directeur du centre de recherche d'histoire des idées, s'inspire d'une double licence qu'il a montée et dirigée à l'Université Paris 1 et se base sur un cursus complet L1, L2, L3 sur la philosophie et le droit. Licence d'excellence puisque les étudiants auraient pratiquement un double programme à 170 % des cours de droit et de philosophie, elle s'adresse à 15 ou 30 étudiants de très bon niveau. L'entrée se ferait sur sélection des dossiers après le bac en prenant comme critère de sélection la mention au bac (au moins bien voire très bien).

Elle permettra vraisemblablement à la faculté d'attirer des étudiants qui initialement se seraient plutôt dirigés vers des classes préparatoires que vers l'université et va attirer vers le droit d'un côté, vers la philosophie de l'autre des étudiants particulièrement motivés.

Un travail sur l'élaboration de la maquette est en cours. Un projet a été transmis à tous les directeurs de départements et de centres avec l'objectif de se réunir début janvier, afin d'arrêter la liste des matières choisies par les juristes dans le cadre de cette double licence ; les philosophes font de même de leur côté. L'idée dans le choix des matières est de retenir obligatoirement les matières fondamentales (celles associées à des travaux dirigés) et d'ajouter les matières complémentaires, ce sont celles-ci qui vont nécessiter des choix.

L'autre piste sur laquelle il va falloir réfléchir est la composition de la L3 qui doit être plus généraliste que la licence classique que nous connaissons actuellement et qui ne soit pas organisée sous forme de parcours dominant. Elle propose des enseignements de droit privé, droit public et science po, de manière à ce que les étudiants aient un choix véritable dans les orientations qu'ils pourront prendre en masters.

X. Latour attire l'attention sur le fait qu'un choix de matières s'impose pour trois raisons : il n'y aura pas de création de cours (travail à cours constant et enveloppe financière constante) ; il va falloir organiser les emplois du temps chez les philosophes et en droit pour qu'ils soient compatibles, ce qui va exiger un nombre de matières resserré. Dernière raison évoquée : il n'est pas possible d'avoir 200 % de matières dans la double licence. Si l'on veut que les étudiants résistent au rythme qui leur sera imposé, on ne peut pas multiplier les matières à l'infini.

L'objectif est d'ouvrir le diplôme à la rentrée 2015 ou bien à la rentrée suivante si la finalisation du projet nécessite plus de temps. X. Latour invite les enseignants à discuter de ce projet dans leurs départements.

Le Doyen remercie X. Latour et souligne que ce projet est intéressant pour la notoriété de la faculté et a l'appui de la présidence. Le travail est en cours et sera soumis ultérieurement au vote du conseil une fois le projet finalisé. Le Doyen donne quelques chiffres : 16 % des néo-bacheliers entrant à la faculté de droit et science politique ont la mention bien ou très bien, 13 % pour la faculté de lettres, ce qui correspond à un vivier potentiel d'environ 300 étudiants au total sur les deux UFR, qui pourraient être intéressés par cette double licence. Le Doyen évoque la licence sociologie-économie (Institut supérieur d'économie et management) qui fonctionne très bien.

A la demande de P. Chrestia, X. Latour précise que les cours magistraux seront mutualisés avec la licence classique mais qu'il y aura un groupe de TD commun aux étudiants de la double licence.

Ph. Ritter indique qu'il sera demandé un secrétariat pour gérer ces étudiants, localisé à la faculté de droit, avec une correspondance à la faculté de lettres.

C. Roux demande quelle est la position générale de l'université par rapport aux doubles parcours. Ce projet fait écho à celui défendu par les politistes il y a quelque temps, avec le projet de création d'une licence Histoire-Science politique, qui n'avait pas été validé par les instances de l'université. Ph. Ritter explique que le cas de figure est différent. La double licence philosophie-droit donnera lieu à un diplôme de philosophie et un diplôme de droit déjà existant, alors que pour la licence histoire-science politique, il s'agissait d'une création de diplôme demandée hors contrat.

Cl. Terrazoni, élue CFVU, souligne l'intérêt que voit l'université dans les formations transversales, car la préoccupation majeure est celle des passerelles (comme le propose par exemple la faculté de médecine). Les double cursus sont attrayants car ils élargissent les débouchés pour les étudiants et peuvent constituer une préparation aux concours administratifs.

2/ Présentation des propositions pour la recherche par le Professeur Yves Strickler, Vice-Doyen en charge de la recherche

Y. Strickler fait part au conseil de la mise en place de réunions « recherche » qui permettent de regrouper les directeurs des unités de recherche, le Doyen, le Vice-Doyen Recherche et le directeur administratif. A l'issue de ces rencontres, trois projets visant à assurer une meilleure visibilité à la fois de la recherche collective mais aussi de la faculté et de nos étudiants, ont pu être dégagés :

1) Visibilité de la recherche collective :

Installation d'une vitrine à l'accueil, endroit stratégique de la faculté, pour présenter et assurer la visibilité des travaux collectifs. Les travaux individuels ou rédigés à plusieurs mains continueront à être présentés au travers d'un affichage par leur première de couverture dans les couloirs. Afin d'assurer une cohérence de la présentation des ouvrages collectifs, il est prévu un système de double filtre, l'ouvrage devant d'abord être remis au directeur d'unité de recherche puis transmis au vice-doyen recherche, avant de prendre place dans la vitrine.

2) Assurer la visibilité de la faculté et des jeunes chercheurs à l'extérieur,

par la création des « Annales de la Faculté de droit et science politique de Nice ». Un accord de publication a été obtenu auprès des éditions L'Harmattan.

Les annales sont structurées en trois parties :

- a. Les conférences prononcées à la faculté (qui se sont amplifiées) que les directeurs d'unités de recherches ou leurs auteurs pourront communiquer au vice-doyen en charge de la recherche, comme les articles des jeunes chercheurs qui n'auraient pas pu trouver de support de publication.
- b. Les positions de thèse des docteurs rattachés à la faculté, ayant soutenu dans l'année de référence. Pour attirer vers la lecture d'une thèse et pour permettre aux docteurs de diffuser les résultats de leurs recherches, il sera proposé à peu près cinq pages par docteur pour qu'il présente non pas un *résumé* mais les *positions* de sa thèse, c'est-à-dire les conclusions auxquelles il est arrivé. En 2014, 15 docteurs ont soutenu leurs travaux dans notre établissement, pour le droit et la science politique, de sorte qu'environ 75 pages pourront être réservés aux nouveaux docteurs dans les Annales de la faculté.
- c. La liste des ouvrages publiés par les enseignants-chercheurs de la faculté, par ordre alphabétique des auteurs. Cette partie, composée de la liste des ouvrages collectifs, puis des ouvrages individuels, vise aussi à donner une visibilité de la qualité scientifique de la

faculté. Y. Strickler souligne que la faculté possède un savoir-faire évident et qu'il faut désormais le faire savoir.

3) Projet de création d'un institut fédératif de recherche « Justice », visant à fédérer les unités de recherche tout en leur conservant leur individualité

3.1. Historique du projet

Objectifs :

- afficher la recherche existante à la faculté et valoriser ce qui unit les unités de recherches, au-delà de leurs domaines d'excellence spécifiques, et montrer que la recherche collective existe aussi dans nos disciplines.

- répondre à la tendance lourde à l'université, qui est au regroupement. La vice-présidence recherche s'est récemment interrogée sur la pluralité des unités de recherche en droit alors que les laboratoires de physique par exemple ont été réunis en un seul laboratoire dirigé par un mathématicien. Pour autant, sur la suggestion du Doyen Vallar, Y. Strickler a vérifié la structuration des unités de recherches en droit dans les facultés françaises, et il s'avère que peu de facultés ont opté pour le choix d'une unique unité de recherche en droit, la plupart en ayant même beaucoup plus qu'à Nice !

Deux cas de figures se présentent : d'une part, maintenir un dispositif éclaté, avec le risque que les unités de recherche perdent leur visibilité ou, d'autre part, créer une structure fédérative, qui est de nature à permettre que les unités de recherche gardent leur visibilité et développent une dynamique de groupe.

Après discussions, deux résultats sont avancés :

- le choix de la structure : une structure simple et légère pour en garantir l'efficacité et préserver les forces des unités de recherche de la faculté, soit un institut fédératif de recherche, soit une fédération de recherche (qui supposent tous deux une labellisation Ministère) ou bien la création d'un département des recherches juridiques validé par l'université de Nice.

- l'objet de la structure : les recherches sur la justice. Il s'agit d'une thématique suffisamment englobante pour réunir toutes les équipes présentes sur le site, et suffisamment générale pour conserver à chaque unité de recherches son autonomie et son individualité car les unités de recherche rattachés à l'UFR DSP sont performantes et il ne faut pas les sacrifier au nom d'une simple volonté de regroupement à tout prix et sans dimension scientifique réelle.

3.2. Contenu du projet

Les équipes associées sont celles présentes sur le site, toutes labellisées par le ministère et une par le CNRS : CERDACFF (dir. Doyen Christian Vallar), CERDP (dir. Yves Strickler), ERMES (dir. Marc Ortolani) et GREDEG/CREDECO (dir.-adj. Fabrice Siiriainen). Tous les directeurs d'unités entourés du Doyen et du vice-Doyen Recherche se sont réunis pour définir l'objectif de cette structure. La structure fédérative sera gouvernée par un conseil, composé des directeurs des unités de recherches auxquels se joindra le directeur administratif de la faculté. Ce conseil élira le/la directeur/trice de l'institut fédératif « Justice » (qui ne peut être l'un des directeurs d'unités de recherches).

3.3. Avenir du projet

Au niveau de la structuration administrative, il a été fait savoir à l'université que ce projet commun à la recherche de la faculté suppose un appui administratif fort de catégorie A (emploi de

Mme Passeron, rehaussé à son départ à la retraite), ce qui permet de profiter de l'occasion pour restructurer les services de la recherche et faire en sorte que les équipes travaillent ensemble. Cette organisation devrait permettre un appui de meilleure qualité aux unités de recherches et d'être plus efficient pour un développement des actions, avec une meilleure lisibilité vis-à-vis des différents partenaires (internes et externes à l'université).

La création de cette structure fédérative n'interdirait pas bien sûr à chaque unité de recherches de rejoindre la maison des sciences de l'homme et de la société (MSHS). Le Professeur Richard Arena, directeur adjoint de la MSHS, sera invité par le Doyen afin de présenter la MSHS et ainsi permettre aux enseignants-chercheurs de la faculté d'en percevoir les contours et les intérêts.

Y. Strickler conclut en précisant que ces projets sont le fruit de rencontres de la commission recherche de la faculté de droit, mais qu'il est envisagé, à partir de 2015 la mise en place d'« assemblées recherche » de manière à permettre à chaque enseignant-chercheur de venir donner son avis, partager ses idées et de s'impliquer collectivement dans la vie de la faculté.

Le Doyen remercie Y. Strickler et souligne l'intérêt d'intégrer la MSHS pour les unités de recherche car au-delà des moyens alloués, cela assure une visibilité plus grande et un rayonnement en raison du caractère d'excellence associé. G. Giorgini approuve cette initiative et rappelle que l'université avait émis le souhait, en septembre, de regrouper les unités de recherche de droit en une seule, il lui semble donc en effet préférable d'anticiper avec des projets « clefs en main » afin de ne pas subir des choix qui seraient pris ailleurs.

3/ Présentation et vote du budget 2015

Le Doyen présente le projet de budget 2015 et rappelle la situation économique de l'université qui a du baisser ses ressources propres de 700 000 euros. Le discours est de rationaliser les dépenses et développer les ressources externes. Depuis l'année dernière, le budget comprend le budget UFR et le budget Campus dont le Doyen est responsable.

3.1. Préparation budgétaire

Suite au dialogue de gestion avec la gouvernance, la subvention pour charge de service public (SCSP) est de 326 962 € (notification de la présidence du 25.11.2014) et les ressources propres de l'UFR évaluées à 136 100 €.

Le budget UFR est ouvert avec – 5 % qui seront distribués sous réserve de respecter les efforts de rationalisation des dépenses.

3.2. Spécificité budget 2015

Depuis 2014, trois secteurs de TVA ont été mis en place : secteur exonéré (formation initiale et continue), secteur taxé (pour les dépenses non exonérées : prestations, colloques, recherche...) et secteur mixte (pour les dépenses Campus, du service commun de la documentation et les travaux). Ph. Ritter explique que la gestion du secteur mixte et exonéré pose problème au service financier de la faculté et espère que les unités de recherche recevront leur dotation de fonctionnement dès janvier car le secteur financier sera dans l'incapacité de venir subvenir aux besoins des unités de recherche en début d'année.

Particularité cette année : les droits d'inscriptions sont perçus en central, seuls les droits spécifiques restent une recette UFR.

3.3. Différentiel budget - UFR (hors recherche et projets) 2014 et 2015

Nature de la demande	Budget 2014	Budget 2015	Différence
Fonctionnement	193 431€	230 500€	+37 069€
Heures complémentaires PRP	371 760€	285 362	- 86 398€
Contractuels administratifs	22 440€	22 200€	-240€

Le Doyen fait remarquer que le budget fonctionnement 2015 est plus élevé que celui 2014, cependant des dépenses supplémentaires sont à prévoir. Le budget des heures complémentaires est diminué mais ajusté à la hauteur de nos besoins.

Le différentiel de la SCSP (338 517 € en 2014, 387 462 € en 2015) correspond à une compensation de l'université en raison des droits d'inscriptions qui ne sont plus perçus par l'UFR mais en central. Cependant le différentiel sur les droits d'inscription est plus important que la compensation prévue par l'université.

3.4. Nos moyens hors crédits recherche – UFR

	2014	2015	
SCSP (ex DGF)	338 517 €	387 462 €	48 945 €
Droits d'inscription	187 114 €	100 600 €	- 86 514 €
Recettes non	15 000 €	15 000 €	0 €
Reprographie	32 000 €	15 000 €	- 17 000 €
Notaires	0 €	0 €	0 €
Taxe d'apprentissage	15 000 €	20 000 €	5 000 €
Investissement	5 000 €	5 000 €	0 €
	592 631 €	538 062 €	- 54 569 €

3.5. La répartition de nos moyens – UFR

Amortissements	88 000,00 €	16%
Maintenance (contrats)	15 000,00 €	3%
Locations Photocopieurs	37 000,00 €	7%
Papier - Coût copie	25 000,00 €	5%
Fournitures	19 100,00 €	4%
Divers (CB - Huissiers - Téléphonie mobile)	5 400,00 €	1%
Doc. - formations	5 000,00 €	1%
Missions- déplacements	30 000,00 €	6%
Réception	5 000,00 €	1%
IEJ	1 000,00 €	0%
Investissement	5 000,00 €	1%
HC (dont PRP)	285 362,00 €	53%
BIATOSS	22 200,00 €	4%
	543 062,00 €	

A noter : la ligne « Missions –déplacement » est augmentée car il y a plus de comités de sélection par rapport à l'année précédente.

3.6. La répartition de nos moyens - Campus

Espaces verts	45 000,00 €	8%
Nettoyage	130 000,00 €	22%
Fournitures - entretien - Essence - ...	13 500,00 €	2%
Contrats	65 200,00 €	11%
Gardiennage	16 743,00 €	3%
Fluides	226 136,00 €	38%
telephonie	12 000,00 €	2%
Redevance NCA	10 435,00 €	2%
la poste	36 834,00 €	6%
Contrôle d'accès	26 663,00 €	5%
Investissement	6 666,00 €	1%
	589 177,00 €	

Le Doyen commente la répartition des moyens du Campus et fait observer les postes les plus importants « Nettoyage » (toujours très élevé bien que le contrat ait été modifié et prévoit un nettoyage des bureaux deux fois par semaine au lieu de quotidien), « Fluides » (éteindre les lumières pour éviter le gaspillage) et « contrats » (ascenseur, sécurité incendie, organisme de contrôle, maintenance de matériel).

Ph. Ritter fait le point sur les éclairages du campus. En raison du contrôle d'accès défectueux à la BU, l'éclairage ne s'éteint pas automatiquement quand l'alarme est enclenchée, il faut donc veiller à éteindre les lumières. Pour le bâtiment principal, le câblage est prêt et il ne manque que le raccordement à la centrale, mis en attente par manque de moyens financiers et humain (pas d'électricien). Le parking souterrain reste allumé car il y a un dysfonctionnement sur les horloges du parking souterrain qui ne peut être réparé car pas d'électricien. Le Doyen rappelle que le poste d'électricien est obligatoire et que chaque année il est demandé à l'université, mais non pourvu.

Ph. Ritter fait remarquer la mauvaise surprise de cette année : la redevance à verser à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la collecte des déchets.

Le budget « gardiennage » correspond au gardiennage des installations sportives le week-end et lors d'événements particuliers à la faculté.

Le poste « Contrôle d'accès » correspond aux lecteurs de badge à la bibliothèque universitaire, en panne depuis février 2014 et pour lesquels il va falloir investir en 2015 à hauteur de 40 000 € pour remettre en état tout le système.

Par ailleurs, la faculté a fait appel à une société de sécurité chargée de faire respecter le code de la route et le stationnement à l'intérieur du campus, suite à deux accidents survenus en juin dernier (deux étudiants se sont faits renverser sur le campus). Un essai a été fait sur le parking « personnel », afin de permettre aux étudiants de se garer sur le niveau bas deux demi-journées par semaine. L'expérience non concluante, d'autant qu'il y a eu des abus de la part des étudiants, ne sera pas renouvelée. Le Doyen souligne que le potentiel de stationnement ne peut de toute façon pas être à hauteur du nombre d'étudiants présents et que par contre le stationnement en double file à l'intérieur et à l'extérieur du campus est dangereux et interdit et sera réprimé.

Eva Mouial insiste sur l'attitude répressive à avoir face aux incivilités de stationnement. La difficulté de stationner n'est pas nouvelle et elle l'a vécue en qualité d'étudiante, mais il est inadmissible de devoir attendre une demi-heure pour sortir du parking à cause de voitures

mal garées, alors qu'un certain nombre d'étudiants pourraient laisser leur voiture et venir à la faculté par d'autres moyens.

Le Doyen fait état d'un incident déplaisant qui s'est produit en séance de travaux dirigés (des individus ont perturbé la séance) et informe le conseil qu'il a demandé le passage aléatoire de patrouilles de la police nationale à titre dissuasif.

Carl Mugnier, élu étudiant, revient sur les économies à faire et propose le projet d'une campagne de communication « Campus vert » comme cela se fait dans d'autres campus, pour inciter les étudiants à s'occuper du campus. Ph. Ritter approuve cette idée et suggère que l'administration et les associations étudiantes s'associent pour promouvoir ce type de projet auprès des étudiants.

3.7. Le budget des laboratoires de recherche

	CERDP	ERMES	CERDACFF
Contrat pluriannuel	23 900 €	21 300 €	8 500 €

3.8. Le budget 2015 agrégé de l'UFR

Dépenses		
Fonctionnement	813 011 €	72 %
Investissement	11 666 €	1 %
Masse salariale	307 562 €	27 %
	1 132 239 €	

Ce budget inclut la masse salariale, hors heures complémentaires.

Le Doyen souligne que l'université tient au rehaussement des personnels administratifs et à ce qu'il y ait davantage de personnels de catégorie A et B car l'encadrement est extrêmement faible.

3.9. Propositions :

- Mise en place d'une contribution des diplômés générant des droits en formation continue pour aider les diplômés n'ayant pas de ressources propres. Il s'agirait d'un prélèvement, redistribué aux diplômés en ayant besoin, selon des critères à établir. Le Doyen soumet la proposition d'un prélèvement de 15% (par exemple à l'UFR Lettres, prélèvement de 20%) mais ce taux sera soumis au vote du conseil lors de la prochaine séance.

Le Doyen souligne que ce type de redistribution lui est bien connu puisque les recettes des diplômés qu'il dirige ont permis d'abonder le budget pilotage de 3 000 € ainsi que de pallier le manque de la contribution de 20 000 € de la chambre des notaires, perçue jusqu'en 2013 et supprimée pour des raisons règlementaires.

Eva Mouial s'interroge sur la possibilité d'envisager que les masters 2 aient une dotation même minime, comme cela peut se faire dans d'autres facultés, dans lesquelles le Doyen attribue une petite enveloppe à l'ensemble des M2 de la faculté, recherche et professionnels, sachant que certains M2 professionnels ont peu de ressources voire pas du tout et fonctionnent à zéro. Cette dotation pourrait être de l'ordre de 5 000 € à 10 000 € pour l'ensemble des M2.

En plus, il pourrait y avoir une contribution de la part des diplômés, en précisant qu'il ne faudrait pas cantonner la redistribution aux masters recherche car certains masters

professionnels sont très difficile à faire fonctionner, le budget ne permet souvent pas d'inviter un intervenant à déjeuner, ce qui est compliqué pour le rayonnement de la faculté !

Ph. Ritter profite de cette intervention pour signaler que des tarifs spécifiques ont été négociés avec le nouveau directeur du restaurant universitaire : des repas améliorés à 12 € - 15 € dans une salle réservée avec service à table.

- Développer la formation continue et les partenariats internationaux

Ph. Ritter informe le conseil que, lors de la rencontre avec J-C. Boisse, vice-président Insertion professionnelle – Relations entreprises, le recrutement d'un assistant ingénieur en charge du développement de la formation continue a été discuté. Ce serait pour les directeurs de diplômes un appui administratif et leur apporterait un soutien et l'aide nécessaire pour développer les contrats de professionnalisation.

Cl. Terrazzoni souligne que la position de la présidence va dans ce sens puisqu'elle souhaite rapprocher la gestion des contrats de professionnalisation des composantes.

X. Latour revient sur les ressources des masters qui sont un sujet de préoccupation car peu de contrats de professionnalisation sont signés, et relève aussi la faiblesse du montant de la taxe d'apprentissage collectée. Il ne lui semble pas normal qu'une faculté qui a 19 masters ne collecte que 15 000 € par la taxe d'apprentissage. Une information manque aux directeurs à ce sujet, qui ont besoin d'un process de la part des services d'Unicepro : de quelle manière un master peut-il être habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, quels sont les calendriers de campagne de collecte... De plus, une aide administrative ponctuelle est nécessaire pour l'envoi des courriers de collectes de la taxe.

Une discussion s'engage sur les manières de procéder à la collecte de la taxe. D'après Y. Strickler, les démarches individuelles peuvent nuire à la démarche globale car elles peuvent nous faire apparaître désorganisé et propose que la décision d'attribution de la taxe puisse se prendre au niveau de la faculté.

X. Latour et le Doyen sont d'avis que la démarche individuelle est importante car elle fait appel à un réseau d'entreprises propre au domaine du diplôme, mais les deux démarches peuvent être complémentaires.

F. Siirainen souhaite qu'il y ait une coordination en amont. Il lui semble préférable d'envoyer un seul courrier avec la liste des diplômés à cocher et une case « indifférent » par exemple, les entreprises pourraient ainsi déterminer facilement le diplôme pour lequel elles souhaitent verser la taxe.

Le Doyen précise que le courrier de collecte de la taxe d'apprentissage est parti en novembre pour l'UFR sans distinction de diplôme. Certains directeurs de diplômes ont fait partir en supplément un courrier spécifique pour leur diplôme.

Ph. Ritter remarque qu'il y a une perte annoncée de la taxe pour 2015 pour toute l'université, qui est conjoncturelle puisque le système de répartition pour les entreprises a changé.

J.-B. Nicolas, directeur d'Unicepro souligne que son service peut fournir un appui administratif aux directeurs de diplômes et indique que les bases des entreprises sont disponibles. Il précise que la liste des formations habilitées à percevoir la taxe est déposée par Unicepro à la Préfecture et au Rectorat. La collecte a lieu jusqu'au 28 février.

Le Doyen demande au conseil de voter le budget 2015 proposé.

Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le budget 2015

4/ Point sur les relations internationales par M. Giulio-Cesare Giorgini, Vice-Doyen Relations internationales

G.-C. Giorgini présente l'action des relations internationales de ce semestre et souligne que la Faculté de Droit et Science Politique est considérée comme une composante pilote à l'UNS, tant en matière de développement des relations internationales qu'en matière d'implication des enseignants-chercheurs. Cela crée un certain nombre d'attentes notamment sur les accords de partenariat qui sont négociés, car ils sont ensuite repris en tant que modèle par d'autres composantes.

L'action des relations internationales se développe sur deux axes :

1) Renouveler les nombreux accords dont bénéficie la faculté, soit 51 accords Erasmus+, 7 accords bilatéraux, 11 accords BCI, autres partenariats (ISEP, programme Erasmus Mundus, etc.) pour un total d'environ 150 destinations possibles, avec une démarche discriminatoire qui consiste à ne renouveler que les accords qui fonctionnent et qui s'inscrivent dans les axes développés par la faculté en terme de mobilité étudiante, mais aussi veiller à ce que ces accords vivent sur le plan de la recherche.

L'année 2014 a été très propice à cela car le nouveau programme Erasmus + a été déployé ce qui a requis le renouvellement de l'ensemble des accords existants et favorisé la conclusion d'accords supplémentaires.

Pour donner un ordre d'idée, la faculté a renouvelé au début de l'année 2014-2015 plus de 30 accords, cela s'est poursuivi au second semestre avec 25 accords et a continué au cours de ce premier semestre de l'année 2014-2015.

2) Négociation de nouveaux accords

- *Russie*

Le Doyen et l'équipe décanale étaient très attachés à nouer des partenariats vers les pays de l'Est, notamment avec la Russie. Ces accords ont fonctionné très rapidement et en nous appuyant sur la nouvelle structure qui est le centre franco-russe, deux grands colloques ont été organisés sur les thèmes : « Relations Europe-Russie » les 6 et 7 mai 2014 et « La réforme territoriale, regards croisés France-Russie » les 19 et 20 novembre 2014.

Ces deux colloques ont été menés avec deux grandes institutions russes : l'Académie présidentielle russe d'économie nationale et d'administration publique (ARENAP) et l'Université russe de l'amitié des peuples (RUDN).

Avec ces deux institutions, deux accords de double-diplomation sont actuellement en cours de négociation :

- un double diplôme de licence en droit et science politique avec l'ARENAP ;
- un double diplôme de M1 Juriste d'affaires avec RUDN.

Par ailleurs, la faculté a commencé à démarrer un partenariat avec l'Université de Novosibirsk, partenariat qui a pu finalement aboutir au cours de ce premier semestre, après un an et demi de négociation.

- *Chine*

Le partenariat avec l'Université du Sud-Ouest de la Chine vient de démarrer au premier semestre. Le Doyen et le Vice-Doyen RI ont rencontré leur délégation à la fin de l'année dernière, le 19 décembre 2013, et au 1er septembre 2014 la faculté compte déjà ses premiers étudiants arrivés dans le cadre de cet accord considéré comme stratégique par la gouvernance de l'université. Pendant le parachèvement des négociations sur l'accord spécifique de mobilité étudiante et

enseignante, un accord *ad hoc* a été mis en place de manière à permettre de démarrer les échanges de mobilité sans attendre.

- *Ukraine*

Un accord de principe avait été trouvé pour une coopération pédagogique et scientifique avec les représentants de l'Institut Criméen de Yaroslaw the Wise National Law University.

Les récents événements en Ukraine et le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie ont abouti à la suspension des démarches nécessaires à la régularisation de cet accord.

- *Universités anglo-saxonnes*

La faculté développe des partenariats avec les universités anglo-saxonnes, notamment américaines. Un accord avec I.E.S, qui organise la mobilité étudiante vers l'Europe à partir de diverses facultés américaines, est en cours de finalisation. L'idée est d'accueillir la première délégation de 10 étudiants environ, dès septembre 2015.

G-G. Giorgini salue le travail et le dynamisme du Professeur Christophe Roux, directeur du département de science politique, très impliqué dans les relations internationales, ce qui a permis la signature de nouveaux accords qui concernent la science politique.

- *Moyen-Orient*

Le partenariat avec l'Université de Jazan (Arabie saoudite) se développe. Une délégation de l'UNS va rencontrer les responsables de l'université de Jazan en février pour parachever les négociations démarrées au cours de cette année. Un projet d'une école d'été est déjà finalisé et pourra permettre d'accueillir une vingtaine d'étudiants à l'été 2015.

G. Giorgini conclut en précisant que le développement des relations internationales s'appuie sur un service administratif « RI » bien structuré avec 3 postes et demi (avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice), ce qui permet la gestion et le suivi efficace des dossiers.

Le Doyen remercie G. Giorgini et souligne le développement des relations internationales de la faculté, de nombreux projets sont en cours, notamment une double diplomation avec l'ARENAP, des projets avec l'Académie des sciences de l'Azerbaïdjan, pour n'en citer que quelques uns.

6/ Questions diverses

6.1. Point sur la bibliothèque universitaire Droit, par M. Philippe Besnié, responsable de la BU

- Budget documentaire 2015

Ph. Besnié présente le budget documentaire 2015 du service commun de la documentation (SCD) et de la BU Droit ainsi que l'évolution des dépenses des secteurs « droit, économie, gestion » sur une dizaine d'années. Le contexte est globalement défavorable et chaque année plus difficile. Depuis 2010 on peut remarquer une baisse importante du budget et surtout une baisse du total « documentation papier ».

Afin d'anticiper ce problème de réduction budgétaire, Ph. Besnié demande l'avis du conseil sur les deux options proposées :

- Maintien du portefeuille des périodiques 2014 et réduction du nombre des titres de manuels
- Désabonnement des titres de revues jugés « secondaires » et qui sont en doublon avec la version électronique

Eva Mouial souligne que le portefeuille de périodiques « offert » par la BU est précieux pour les enseignants-chercheurs et les étudiants et qu'il serait préjudiciable de devoir s'en passer.

***Le Conseil de gestion approuve le maintien du portefeuille des périodiques
à 23 voix contre 8***

- Calendrier des ouvertures des BU et les propositions des samedis.

Ph. Besnié explique que la conséquence de la suppression de la subvention est d'avoir des crédits d'emplois étudiants réduits à 55 % de ce qu'ils étaient l'an dernier, ce qui correspond à la perte d'un demi personnel équivalent temps plein (sachant qu'un poste a déjà été perdu et redéployé l'année dernière). Il présente le calendrier des ouvertures des BU et la proposition de samedis et week-ends ouverts sur l'année civile 2015.

Le choix du conseil documentaire, compte tenu des contraintes budgétaires, est le suivant :

- la réduction des horaires d'ouverture au moment de l'année où la fréquentation est plus réduite. La BU Droit passera en horaire réduit (9h-17h) dès le mois de juin (au lieu de juillet), ainsi que pendant les pauses pédagogiques.

- la réduction du nombre de samedi ouvert. La fréquentation des samedis représente 1.2 % de la fréquentation à la BU pour l'année. Le conseil documentaire propose 17 samedis d'ouverture de 9h à 12h30 (au lieu de 34), cette proposition va être modifiée à la demande de l'université pour atteindre le quota de 20 samedi ouverts dans l'année.

C. Mugnier suggère une ouverture de la BU Droit certains samedis toute la journée, particulièrement avant les périodes d'examens. Ph. Ritter rappelle la contrainte en termes de personnel que cela représente au niveau du Campus (ouverture/fermeture, surveillance), ce qui génère des coûts. Ph. Besnié explique qu'un travail est mené sur les horaires d'ouverture des BU le samedi et propose d'expérimenter l'ouverture de la BU Droit sur un ou deux samedis avec les horaires de 9h-18h.

Le Doyen soumet au vote du conseil ce projet d'expérimentation.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le principe d'expérimentation de
l'ouverture de la BU Droit un ou plusieurs samedis de 9h à 18h.***

6.2. Point sur la Conférence des Doyens

Le Doyen informe le Conseil de la restructuration de la conférence des Doyens initiée par sa Présidente, Sandrine Clavel ; il lui a été demandé d'être membre du bureau, en charge des partenariats des facultés de droit avec les institutions. Les réflexions en cours portent sur la question de la documentation, la durée de la thèse, par contre il n'y a pas d'avancée en ce qui concerne la sélection en masters. S. Courtin fait part au conseil de la remarque de Ph. Cortes, directeur de la DEVE, de l'obligation pour les directeurs de M2 de motiver le refus.

Le Doyen lève la séance à 12h20.
